



Communiqué de presse

Bournezeau (France), le 18 septembre 2019

Hoffmann Green Cement Technologies annonce l'approbation de son Document d'enregistrement par l'Autorité des Marchés Financiers dans le cadre de son projet d'introduction en Bourse sur le marché Euronext Growth Paris

- **Pionnier du ciment décarboné, au service de l'environnement et du secteur de la construction**
- **Des technologies disruptives pour la production de ciments offrant des performances techniques et économiques élevées**
- **Un *business model* rentable et durable fondé sur un positionnement à forte valeur ajoutée**
- **Un carnet de commandes significatif à date d'environ 150 000 tonnes de ciment**
- **Un projet de construction de deux nouveaux sites de production, pour atteindre une capacité de production de 550 000 tonnes de ciment par an**
- **Objectifs à 5 ans (année 2024) : un chiffre d'affaires supérieur à 120 M€ et une marge d'EBITDA sur chiffre d'affaires d'environ 40%¹**

Hoffmann Green Cement Technologies (la « **Société** » ou « **Hoffmann Green** ») annonce aujourd'hui l'approbation de son Document d'enregistrement par l'Autorité des Marchés Financiers (l'« **AMF** ») sous le numéro I. 19-033 en date du 17 septembre 2019.

Cette approbation constitue la première étape du projet d'introduction en bourse de la Société sur le marché Euronext Growth Paris, sous réserve des conditions de marché et de la délivrance par l'AMF d'un visa sur le prospectus relatif à l'opération.

¹ Sur la base d'une hypothèse de quantité vendue de 550 000 tonnes de ciments.

Hoffmann Green, qui considère être le 6^{ème} cimentier français, a pour ambition d'accélérer son développement et de devenir le leader du ciment décarboné en France avec une capacité de production portée de 50 000 actuellement à 550 000 tonnes de ciment par an d'ici 2024.

Julien Blanchard, Président du Directoire et co-fondateur de Hoffmann Green Cement Technologies, déclare : *« Je suis ravi d'annoncer le projet d'introduction en bourse de Hoffmann Green Cement Technologies. Il s'agit d'une étape clé dans une aventure collective fondée sur la volonté d'agir sur l'environnement, autrement et dès maintenant, en décarbonant le secteur de la construction, qui compte parmi les plus gros émetteurs de CO₂ dans le monde. Les technologies que nous avons mises au point nous permettent aujourd'hui de produire des ciments dont l'empreinte carbone est réduite de façon très significative par rapport au ciment traditionnel. Les fonds levés à l'occasion de cette introduction en bourse nous permettront d'accélérer notre déploiement industriel et commercial sur nos trois marchés cibles et d'investir en R&D afin de conserver l'avance technologique dont nous bénéficions. Fort d'un carnet de commandes déjà significatif, et d'un positionnement à forte valeur ajoutée dans un marché qui doit entamer sa transition énergétique, je suis convaincu que nous pouvons initier un véritable changement de paradigme dans le secteur de la construction. »*

Pionnier du ciment décarboné au service de l'environnement et du secteur de la construction

Face à l'urgence climatique et à la nécessité de réconcilier ciment et environnement, la Société conçoit et produit de nouveaux ciments décarbonés, permettant d'obtenir une empreinte carbone significativement réduite par rapport au ciment traditionnel.

La Société est à l'origine d'une rupture technologique fondée sur la modification de la composition du ciment pour qu'il ne contienne pas de clinker, principale source d'émission du CO₂ dans la production de ciment, et sur la création d'un processus de fabrication du ciment à froid et propre (absence de cuisson des matières premières).

Favorisant l'économie circulaire et ayant recours à des ressources locales, les ciments Hoffmann Green sont aujourd'hui produits sur un premier site industriel automatisé 4.0, sans four et zéro déchet, situé à Bournezeau en Vendée, opérationnel depuis janvier 2019.

Des technologies innovantes et disruptives pour la production de ciments offrant des performances techniques et économiques élevées

La Société a mis au point trois technologies différentes pour produire de nouveaux ciments décarbonés destinés à l'ensemble des marchés du secteur de la construction :

- H-UKR : technologie à base de laitier de haut fourneau alcali-activé, permettant d'adresser les marchés du béton préfabriqué, du béton prêt à l'emploi et des sacs de ciment ;
- H-EVA : technologie ettringitique par voie alcaline, permettant d'adresser les marchés des formulateurs de mortiers, enduits et liants routiers et du béton prêt à l'emploi ;
- H-P2A : technologie géopolymère, permettant d'adresser les marchés des colles.

Les ciments Hoffmann Green présentent, à dosage équivalent et sans aucune modification du processus de fabrication du béton, des performances supérieures à celles du ciment traditionnel. Ces

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

performances d'ordres technique et économique, ont été constatées par différents laboratoires de renommée nationale et internationale.

Un business model rentable et durable fondé sur un positionnement à forte valeur ajoutée

La Société dispose d'un modèle rentable et durable fondé sur un positionnement à forte valeur ajoutée, basé sur la mise en place de contrats de partenariat, qui prévoient notamment :

- la facturation de prestations d'ingénierie, aux termes desquelles la Société accorde à ses partenaires un accès privilégié à ses technologies ;
- la sécurisation dans la durée du volume de ventes de ciment.

Le *business model* de la Société lui confère une visibilité de revenus avec un carnet de commandes² significatif à date (environ 150 000 tonnes de ciment, réparties jusqu'en 2025³).

Le process de production 4.0 et la structure de coûts optimisée constituent également de solides leviers créateurs de valeur pour la Société, lui permettant ainsi de dégager des marges élevées sur la vente de ses ciments. La Société prévoit un EBIT à l'équilibre dès 2020. A horizon 2024, la Société vise une marge d'EBITDA sur chiffre d'affaires d'environ 40%.

A date, la Société n'est pas encore rentable car elle est en phase de développement.

Un objectif de chiffre d'affaires d'environ 120 M€ à 5 ans

Le projet d'introduction en bourse a pour objectif de donner à la Société les moyens d'accélérer son développement et de devenir le leader du ciment décarboné en France. A horizon 2024, la Société vise une capacité de production totale de 550 000 tonnes de ciment par an et un chiffre d'affaires d'environ 120 M€, soit 3% de parts de marché en France.

La stratégie de développement de la Société repose sur 3 axes majeurs :

- Industriel : construction de deux nouveaux sites de production (Bournezeau et Ile-de-France) afin d'augmenter rapidement les capacités de production et mettre en œuvre un maillage progressif du territoire
- Commercial :
 - France : à court-terme, signature de contrats avec de nouveaux partenaires pour déployer les activités sur les trois marchés cibles : le béton préfabriqué, le béton prêt à l'emploi et les sacs de ciment
 - International : à moyen et long-terme, mise en place d'accords de licence liés au domaine de la construction à horizon 2024. La Société privilégiera les partenaires et les zones géographiques permettant de dupliquer le modèle développé en France (écosystème favorable, réglementation environnementale forte, dynamisme du secteur de la construction)
- Innovation : développement de nouvelles technologies dans le domaine des ciments afin de permettre le maintien de barrières à l'entrée et de conserver un temps d'avance technologique

² Commandes fermes et irrévocables.

³ Dont environ 1 000 tonnes en 2019, environ 16 500 tonnes en 2020 et près de 40 000 tonnes en 2021.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Le développement de la Société est soutenu par des partenaires de premier ordre constitués notamment d'acteurs du secteur du bâtiment avec lesquels la Société a mis en place des contrats de collaboration technique et commerciale (notamment Bouygues Construction, Groupe Briand, Edycem, Eiffage Construction, Groupe Chavigny, LG Béton, Saint-Gobain, Soriba, Terreal).

Construction de deux nouveaux sites de production

La stratégie de développement de la Société repose notamment sur la construction de deux nouveaux sites de production, dont la mise en service est respectivement prévue par la Société pour le second semestre 2022 et le premier semestre 2023. Chacun des deux nouveaux sites présentera une capacité de production de 250 000 tonnes de ciment par an.

La réalisation des objectifs à horizon 2024 est subordonnée à l'obtention des financements nécessaires à la construction et à la mise en service de ces deux nouveaux sites de production (qui représentent un budget d'investissement global d'environ 45 M€), lesquels ont vocation à être couverts entièrement ou en grande partie par l'introduction en bourse de la Société.

Toutefois, si les fonds levés dans le cadre de l'introduction en bourse devaient ne pas couvrir l'intégralité de l'investissement global nécessaire pour la construction des deux nouveaux sites de production, la Société pourrait avoir recours à d'autres sources de financements, en particulier des financements bancaires, pour couvrir les besoins restants.

Mise à disposition du Document d'enregistrement

Le Document d'enregistrement de Hoffmann Green Cement Technologies, approuvé par l'AMF le 17 septembre 2019 sous le numéro I. 19-033, est disponible sans frais et sur simple demande auprès de la Société, au siège social de la Société (La Bretauillère, Chaillé-sous-les-Ormeaux, 85310 Rives de l'Yon), ainsi que sur les sites internet de la Société (www.ciments-hoffmann.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Facteurs de risques

L'attention du public est attirée sur le chapitre 3 « Facteurs de risques » du Document d'enregistrement.

**Retrouvez toute l'information relative au projet d'introduction en bourse
de Hoffmann Green Cement Technologies sur**

www.hoffmann-finance.com

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

A propos de Hoffmann Green Cement Technologies

Fondé en 2014, Hoffmann Green Cement Technologies conçoit, produit et commercialise des ciments innovants décarbonés avec une empreinte carbone significativement réduite par rapport au ciment traditionnel.

Pleinement conscient de l'urgence environnementale et de la nécessité de réconcilier secteur de la construction, fabrication du ciment et environnement, le Groupe est à l'origine d'une véritable rupture technologique fondée sur la modification de la composition du ciment et la création d'un processus de fabrication à froid et propre.

Les ciments Hoffmann Green, fabriqués aujourd'hui sur un premier site industriel 4.0, sans four ni cheminée, en Vendée, adressent l'ensemble des marchés du secteur de la construction et présentent, à dosage équivalent et sans aucune modification du processus de fabrication du béton, des performances supérieures au ciment traditionnel.

Pour plus d'informations : www.ciments-hoffmann.fr.

Contacts

Hoffmann Green	NewCap	NewCap
Jérôme Caron Directeur Administratif et Financier finances@ciments-hoffmann.fr 02 51 46 06 00	Sandrine Boussard-Gallien Théodora Xu Relations investisseurs ciments-hoffmann@newcap.eu 01 44 71 94 94	Nicolas Merigeau Relations Médias ciments-hoffmann@newcap.eu 01 44 71 94 98

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des garanties quant à la performance future de Hoffmann Green Cement Technologies. Ces informations prospectives ont trait aux perspectives futures, à l'évolution et à la stratégie commerciale de Hoffmann Green Cement Technologies et sont fondées sur l'analyse de prévisions de résultats futurs et d'estimations de données de marché. Par nature, les informations prospectives comportent des risques et incertitudes car elles sont relatives à des événements et dépendent de circonstances qui peuvent ou non se réaliser dans le futur. Hoffmann Green Cement Technologies attire l'attention du public sur le fait que les déclarations prospectives ne constituent en aucun cas une garantie de ses performances futures et que sa situation financière, ses résultats et cash-flows réels ainsi que l'évolution du secteur dans lequel Hoffmann Green Cement Technologies opère peuvent différer de manière significative de ceux proposés ou suggérés par les déclarations prospectives contenues dans ce document. De plus, même si la situation financière de Hoffmann Green Cement Technologies, ses résultats, ses cashflows et l'évolution du secteur dans lequel Hoffmann Green Cement Technologies opère étaient conformes aux informations prospectives contenues dans ce document, ces résultats ou ces évolutions peuvent ne pas être une indication fiable des résultats ou évolutions futurs de Hoffmann Green Cement Technologies.

Avertissement

Ce communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la société Hoffmann Green Cement Technologies dans un quelconque pays. Aucune offre d'actions n'est faite, ni ne sera faite en France, préalablement à l'obtention d'un visa de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») sur un prospectus composé du Document d'enregistrement, objet de ce communiqué, et d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus) qui sera soumis ultérieurement à l'AMF.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « **Règlement Prospectus** »).

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre d'achat ou de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les actions, ou tout autre titre, de la société Hoffmann Green Cement Technologies ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de la société Hoffmann Green Cement Technologies seront offertes ou vendues uniquement en dehors des Etats-Unis d'Amérique et dans le cadre d'opérations extraterritoriales (*offshore transactions*), conformément à la Regulation S du Securities Act. Hoffmann Green Cement Technologies n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.

S'agissant des Etats membres de l'Espace économique européen appliquant le Règlement Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué nécessitant la publication par Hoffmann Green Cement Technologies d'un prospectus dans un Etat membre autre que la France. En conséquence, les actions de la société Hoffmann Green Cement Technologies ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres autre que la France, sauf conformément aux dérogations prévues par le Règlement Prospectus, ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la société d'un prospectus au titre du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre.

S'agissant du Royaume-Uni, le communiqué s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « **Financial Promotion Order** »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« *high net worth companies, unincorporated associations etc.* ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Promotion Order) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « **Personnes Habilitées** »). Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée.